

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__49_12_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN POUR LA RESTAURATION D'UNE SCULPTURE REPRÉSENTANT UN CHRIST EN CROIX DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Marie-Christelle BOUCHERY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN POUR LA RESTAURATION D'UNE SCULPTURE REPRÉSENTANT UN CHRIST EN CROIX DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a étudié le dossier de restauration de la sculpture en bois représentant le Christ en croix, du 1^{er} quart du 17^e siècle, et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Delphine Bienvenu, restauratrice de sculptures, en date du 6 janvier avec complément le 29 septembre 2022, et à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 35% du montant HT du devis.

Observations :

Représentation d'un crucifix. Le christ est représenté vêtu d'un simple perizonium.

Ses bras sont fixés à la croix par des clous comme les pieds. Sa tête est légèrement penchée vers la droite, ses yeux clos et la bouche entrouverte. Il est couronné (sans épine) malgré les coulures de sang sur son front. Le Christ est fixé sur la croix par des pointes métalliques.

Cette sculpture nécessite un traitement d'urgence aussi bien pour la conservation de sa structure (le bois fortement altéré par les multiples infestations des insectes xylophages) mais également pour la sauvegarde de sa polychromie en cours de soulèvements et déjà lacunaire. Les bras du Christ étaient maintenus par des clous de fixation au niveau des mains très attaqués et lacunaires. Les chevilles installées au niveau des épaules sont également dans un état de dégradation important. Le bois de la croix est devenu très fragile au niveau de ses soutiens et menace de tomber.

Le 21 juillet 2022, le bras droit de la sculpture est tombé et est détruit.

Dim. H. 217 - L. 158 ; Christ : H. 130 - L. 143

L'œuvre est sise dans l'église de Saint-Symphorien, contre le mur nord de la nef.

Elle est sous la protection des Monuments Historiques, inscrite depuis 2007.

Elle bénéficie pour sa restauration d'un financement à hauteur de 30% par l'État - Monuments Historiques soit 3 225 €. La commune de Saint-Symphorien et la Communauté d'agglomération du Niortais interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales soit 3 762,50 € HT chacune, rapporté aux devis de restauration de 10 750 € HT au total soit 12 900 € TTC.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre lors de son conseil municipal du 7 novembre 2022.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Saint-Symphorien, soit 35% du montant HT.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 762,50 € à la commune de Saint-Symphorien pour la restauration de la sculpture en bois polychromé représentant le Christ en croix,
- Valide le plan de financement prévisionnel joint en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué